

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2396

6 octobre 2011

SOMMAIRE

Antares E S.C.A.	114999	Perseus Holdings S.A.	114968
Bruin I S.à r.l.	115006	Personem (SPF) S.A.	114992
Crown Westfalen Investments S.à r.l. ...	114975	PGF II (Lime) S.A.	114992
Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière	114998	PGF II S.A.	114993
Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	114963	PGF II S.A.	114993
Gestino S.A.	114970	PGF II (Temple) S.à r.l.	114993
GFI Software S.à r.l.	114992	PIVERT S.A.	114998
Keser Carrelages S.à r.l.	114967	PN LUX Soparfi	115006
LaSalle UK Property Company S.à r.l. ..	114993	Portman Group International S.à r.l. ...	115006
LSF REIT Holdings S.à r.l.	114996	Prism Research and Consulting S.à r.l. ..	115006
Marsheg 2 S.à r.l.	114976	Proconcept Ingénieurs-Conseils S.à r.l. ..	114984
Matrix Technologie S.A.	115008	Propintell S.A.	115007
Opera Management S.A.	114962	Puzzle Niche S.à r.l.	114999
Orco Germany S.A.	114981	Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A.	115007
Organic Farming Invest S.A.	114962	Restaurant OGASANG Sàrl	114969
Paladin Holding S.A.	114974	Retail Finbak Project S.A.	115007
Palatum Investments S.A.	114974	Rieste S.à r.l.	114976
Parana Corporation S.à r.l.	114975	Rom Holding S.A.	115008
Partilimmob International S.A.	114975	SPE III Icare S.à r.l.	114963
Partimmobiliare S.A.	114984	SPE III Lowry S.à r.l.	114975
Pat International S.A.	114984	SPE III Sauvage S.à r.l.	114976
Paul Hans Logic S.A.	114984	Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l.	114985
Pavix S.C.A., SICAV-FIS	114968	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	114962
P-Build Holding S.A.	114963	Tuxon Properties S.A.	115008
P.C.K. S.à r.l.	114962	Worldwide Lotus Holding S.A.	115007
Pearson Luxembourg N°. 2.	114968		

Opera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12/08/2011.

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale renomme jusqu'en 2012:

Administrateurs:

- M Michele Russo, industrial manager, résidant en Italie,
- M Pierre Thielen, avocat, résidant à Luxembourg,
- M Gustave Stoffel, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

Commissaire:

- Picigiemme Sàrl, 38, Haerebiërg, L – 6868 Wecker

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12/08/2011.

Référence de publication: 2011116615/19.

(110133385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Organic Farming Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 118.456.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 13 mai 2011, au siège social que:

1. Les actionnaires ont pris acte du nouveau siège social du commissaire aux comptes IAS CONSULTING LIMITED à l'adresse suivante: 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG.

Pour le compte de Organic Farming Invest S.A.

Krist Hamerlinck

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011115441/14.

(110132627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

P.C.K. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 140.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011115442/11.

(110132379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.040.450,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.040.

—
En date du 21 décembre 2010, TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., associé de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à.r.l., a transféré 254 parts sociales de classe A, 2.703 parts sociales de classe B, 6.030 parts sociales de classe C, 10.162 parts sociales de classe D, 36.797 parts sociales de classe E, 60.181 parts sociales de classe F à TPG-Axon International, L.P., une société du type Limited Partnership établie sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à 87, Mary Street,

George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, et inscrite auprès du registre des Limited Partnerships sous le numéro 42643.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115606/18.

(110131044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

P-Build Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 120.187.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2011115443/10.

(110132466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SPE III Icare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.696.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2084 du 25 septembre 2007.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Icare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115545/15.

(110131989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.391.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Foresight Solar VCT Plc, a public limited company established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at E C A Court 24-26, South Park, Sevenoaks, Kent TN13 1DU and registered under number 07289280,

here represented by Mr Roel Schrijen, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 5th August 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. (the Company), a company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.391, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary the residing in Niederanven, dated May 27th 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) to an amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euro) by the issuance of 3,000,000 (three million) ordinary shares with a par value of EUR0,01 (one cent) each;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro), represented by

- One million two hundred and fifty thousand four hundred (1,250,400) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class A shares (the Class A Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class B shares (the Class B Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class C shares (the Class C Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class D shares (the Class D Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class E shares (the Class E Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class F shares (the Class F Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class G shares (the Class G Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class H shares (the Class H Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class I shares (the Class I Shares),

having a nominal value of EUR0,01 (one cent) each, by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) to an amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euro), represented by 4,250,400 (four million two hundred and fifty thousand four hundred) Ordinary Shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class A shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class B shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class C shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class D shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class E shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class F shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class G shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class H shares and one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class I shares having a nominal value of EUR0,01 (one cent) each, by way of the issuance of 3,000,000 (three million) ordinary shares, having a nominal value of EUR 0,01 (one cent) each.

All the 3,000,000 (three million) new Ordinary Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Foresight Solar VCT Plc., prementioned, so that the amount of EUR 30,000 (thirty thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Foresight Solar VCT Plc. Holds 4,250,400 (four million two hundred and fifty thousand four hundred) Ordinary Shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class A shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class B shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class C shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class D shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class E shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class F shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class G shares, one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class H shares and one hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class I shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at SIXTY THOUSAND EURO (60,000.-EUR), represented by the following shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0,01) each, all subscribed and fully paid-up:

- Four million two hundred and fifty thousand four hundred (4,250,400) ordinary shares (the Ordinary Shares); -One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class A shares (the Class A Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class B shares (the Class B Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class C shares (the Class C Shares);

- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class D shares (the Class D Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class E shares (the Class E Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class F shares (the Class F Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class G shares (the Class G Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class H shares (the Class H Shares);
- One hundred and ninety-four thousand four hundred (194,400) class I shares (the Class I Shares),
each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.“

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any employee of JTC Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Foresight Solar VCT Plc., une société anonyme de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au E C A Court 24-26, South Park, Sevenoaks, Kent, TN13 1DU et enregistrée sous le numéro 07289280,

ici représentée par Monsieur Roel Schrijen, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 5 août 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 391, constituée selon acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven du 27 MAI 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 30.000.-(trente mille euros) par un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) à un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) par voie d'émission de 3.000.000 (trois millions) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR0.01 (un cent) chacune;

2. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié de JTC Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 30.000.-(trente mille euros), représenté par

- Un million deux cent cinquante mille quatre cents (1.250.400) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);

- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);

, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 30.000 (trente mille euros) à un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros), représenté par quatre millions deux cent cinquante mille quatre cents (4.250.400) parts sociales ordinaires, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe A, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe B, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe C, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe D, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe E, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe F, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe G, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe H, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent) chacune, par voie d'émission de 3.000.000 (trois millions) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent) chacune.

Toutes les 3.000.000 (trois millions) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Foresight Solar VCT Plc., de sorte que la somme de EUR 30.000 (trente mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Foresight Solar VCT Plc. détient quatre millions deux cent cinquante mille quatre cents (4.250.400) parts sociales ordinaires, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe A, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe B, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe C, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe D, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe E, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe F, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe G, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe H, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe I.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000.-) représenté par les parts sociales suivantes sous forme nominative ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées:

- Quatre millions deux cent cinquante mille quatre cents (4.250.400) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- Cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (194.400) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);

chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout employé de JTC Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Schrijen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 août 2011. LAC/2011/36062. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117094/197.

(110134108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Keser Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 16, Aline an Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.112.

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yves KESER, maître-carreleur, né à Habay-la-Neuve (Belgique) le 20 mai 1962, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 16, Mayrischstrooss,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Catherine LENAIN, employée privée, née à Longlier (Belgique) le 20 avril 1958, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 16, Mayrischstrooss,

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.- agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "KESER CARRELAGES S.à r.l." (numéro d'identité 2002 24 03 347), avec social à L-8528 Colpach-Haut, 16, Mayrischstrooss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 97.112, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 4 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 930 du 19 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2270 du 11 octobre 2007,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (€ 50.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) à soixante-deux mille quatre cents euros (€ 62.400.-), sans émission de parts sociales nouvelles.

Les associés décident en outre de fixer désormais à six cent vingt-quatre euros (€ 624.-) la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Les associés existants déclarent souscrire intégralement la prédite augmentation de capital au prorata de leur participation dans le capital social et la libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (€ 50.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit reste réparti comme suit:

a) Monsieur Yves KESER, préqualifié sub 1.-, cinquante parts sociales	50
b) Madame Catherine LENAIN, préqualifiée sub 2.-, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille quatre cents euros (€ 62.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt-quatre euros (€ 624.-) chacune."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Déclaration

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la prédite société «KESER CARRELAGES S. à r.l.» et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre pas ou ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KESER, LENAIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2811. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 août 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011116313/62.

(110132839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Pavix S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011115444/11.

(110132016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.125.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115445/11.

(110132494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.465.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 juin 2011, les actionnaires ont décidé de nommer Joachim Grendel, avec adresse au 11, Diesterwegstrasse, 42553 Velbert, Allemagne, au mandat d'administrateur de catégorie A avec effet au 11 juillet 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011115446/13.

(110132031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Restaurant OGASANG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Nicolas-Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 162.810.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Zuoping ZHANG, commerçant, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 35B, route de Mondorf;

2.- Chonglian JI, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 26 mai 1967, demeurant district de Qingtian, province du Zhejiang (Chine).

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Restaurant OGASANG SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Zuoping ZHANG, commerçant, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 35B, route de Mondorf, cinquante parts	50
2.- Chonglian JI, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 26 mai 1967, demeurant district de Qingtian, province du Zhejiang (Chine). cinquante parts	50
Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1210 Luxembourg, 7, rue Nicolas-Ernest BARBLE.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérant, pour une durée illimitée:

Zuoping ZHANG, commerçant, né à Zhejiang (Chine), le 6 mars 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 35B, route de Mondorf.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zhang, Ji et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 juillet 2011. Relation EAC/2011/8982. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Recken.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de commerce.

Dudelange, le 13 JUIL. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011116346/73.

(110132777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Gestino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 78, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.866.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme NLJ S.A., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 78, route de Luxembourg, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Laquelle comparante requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Gestino S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore

autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra effectuer toutes gestion, administration, et tenues des livres des sociétés du groupe.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme NLJ S.A., préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000, EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La prédite comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le siège social est établi à L-4221 Esch-sur-Alzette, 78, route de Luxembourg.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Norbert MEISCH, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 131410.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2011. Relation GRE/2011/2827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117115/211.

(110134147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Paladin Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011115451/13.

(110132589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Palatum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 64.439.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 15 juillet 2011

A été élu administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe GILAIN, démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011115452/14.

(110132149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.735,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.516.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Monsieur Mark W. PEARSON et de Madame Eve CHOW, gérants de catégorie A et de Monsieur Eric Philippe STOCLET, gérant de catégorie B et ce avec effet rétroactif au 20 juin 2011:

43-45, Portman Square

W1H 6HN London

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011115622/18.

(110131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1969 du 13 septembre 2007.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Lowry S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115546/15.

(110131978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Parana Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Parana Corporation S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115453/13.

(110132219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Partilimmob International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.818.

En tant que domiciliataire de la société PARTILIMMOB INTERNATIONAL S.A., immatriculé B 55 818, nous dénonçons le siège social a L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115454/13.

(110132440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SPE III Sauvage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.976.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1388 du 6 juillet 2007.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Sauvage S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115547/15.

(110131998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Rieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Marsheg 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.806.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of July,

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

European Logistics Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.749,

hereby represented by Ms. Nicole HOFFMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 July 2011 (the "Shareholder"),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Marsheg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 December 2010, published on 22 February, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 349, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, under the number 157.806.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1- To change the name of the company to "Rieste S.à r.l.";

2- To amend the corporate object clause of the Company as follows in order to avoid any doubt concerning the conflict between the French version and the English version of the articles of incorporation of the Company:

"The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside of Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) borrow money in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.”

3- To increase the share capital of the Company with an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euros) by creating and issuing 1,000 (one thousand) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each (the «New Shares»), plus a share premium of an amount of EUR 900,000 (nine hundred thousand euros) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

4- To record the subscription and full payment of the New Shares by contribution in cash.

5- To amend article 1 third paragraph, article 3 and article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

6- Miscellaneous.

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to “Rieste S.à r.l.”

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the corporate object clause of the Company as follows in order to avoid any doubt concerning the conflict between the French version and the English version of the articles of incorporation of the Company:

“The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside of Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) borrow money in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.”

Third resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euros) by creating and issuing 1,000 (one thousand) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each (the «New Shares»), issued with a share premium of an amount of EUR 900,000 (nine hundred thousand euros) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

Fourth Resolution

Subscription - Payment

The Shareholder, here represented by Ms Nicole HOFFMANN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 19, 2011,

declares to subscribe to 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) plus a share premium of an amount of EUR 900,000 (nine hundred thousand euros) and to have them fully paid up by contribution in cash consisting of a sum of EUR 1,000,000 (one million euros).

The amount of EUR 1,000,000 (one million euros) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth Resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 1 third paragraph, article 3 and article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 1. Paragraph 3.** The Company will exist under the name of “Rieste S.à r.l.””

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside of Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) borrow money in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.”

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) divided into one thousand one hundred twenty-five (1,125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt juillet,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

European Logistics Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.749,

représentée aux fins des présentes par Madame Nicole HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2011 (l'«Associé»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Marsheg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 349 en date du 22 février 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 157.806.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1- Changement de la dénomination de la Société en “Rieste S.à r.l.”

2- Modification de la clause relative à l’objet social de la société comme suit, afin d’éviter le doute concernant la divergence entre la version française et la version anglaise des statuts de la Société

«La Société a pour objet (i) l’acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l’administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d’achat, d’échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu’ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu’elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d’avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.»

3- Augmentation du capital social de la Société d’un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) par la création et l’émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), plus une prime d’émission d’un montant de EUR 900.000 (neuf cent mille euros) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d’Emission»).

4- Enregistrer le fait que les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire.

5- Modification de l’article 1, premier paragraphe, article 3 et article 5 des statuts afin de refléter les points de l’agenda proposés ci-dessus.

6- Divers

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en “Rieste S.à r.l.”

Deuxième résolution

L’Associé a décidé de modifier la clause relative à l’objet social de la société comme suit, afin d’éviter le doute concernant la divergence entre la version française et la version anglaise des statuts de la Société

«La Société a pour objet (i) l’acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l’administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d’achat, d’échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu’ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu’elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d’avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.»

Troisième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), plus une prime d'émission d'un montant de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d' Emission»).

Quatrième résolution Souscription - Paiement

L'Associé, ici représenté par Madame Nicole HOFFMANN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2011,

a déclaré souscrire les 1.000 (mille) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune émise avec une prime d'émission d'un montant EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) et les payer par un apport en numéraire consistant en une somme de EUR 1.000.000,- (un million euros).

Le montant de EUR 1.000.000,- (un million euros) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'Article 1, troisième paragraphe, l'article 3 et l'article 5 des Statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1. Paragraphe 3.** La Société adopte la dénomination "Rieste S.à r.l."»

« **Art. 3. Objet.** «La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.»»

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cent euros) divisé en mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euro (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33020. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115390/262.

(110132665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ORCO GERMANY S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 102254, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 22nd of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1056 of the 21st of October 2004,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, acting in replacement of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 30th of October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2332 of the 30th of November 2009.

The meeting was opened with Mrs. Françoise de JONGH, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. David BENHAMOU, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of July 5, 2011 (number 1465) and of July 14, 2011 (number 1563), and

- in the Luxembourg newspaper "Tageblatt" of July 5, 2011 (number 154) and of July 14, 2011 (number 162).

II.- The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary. Said list and the proxies of the represented shareholders initialled by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this deed to be registered therewith.

III.- It appears from the attendance list that out of 48,771,333 shares in issue representing the entire share capital, 42,611,801 shares are duly represented at this meeting, being more than 50% of the issued share capital, so that the meeting is validly constituted and quorated and can validly deliberate on the items on the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the article 2, first paragraph of the Company's articles of association related thereto, as follows:

"The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors."

2. Decision to dismiss, with no delay, PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as the auditor (réviseurs d'entreprises) of the Company;

3. Decision to appoint, with no delay, Deloitte as an auditor (réviseurs d'entreprises) of the Company, in the event of dismissal of PricewaterhouseCoopers pursuant to the previous item of the Agenda;

This being approved and acknowledged, the general meeting passed the following resolutions at the majorities set forth thereunder:

First resolution

The meeting resolves to transfer the Company's registered office to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first paragraph of article 2 of the Company's articles of association as follows:

"The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors."

For: 42,611,801

Against: 0

Abstention: 0

Second resolution

The meeting resolves to dismiss, with no delay, "PricewaterhouseCoopers", having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.

For: 42,611,801

Against: 0

Abstention: 0

Third resolution

The meeting resolves to appoint, with no delay, "DELOITTE S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 67895, as new auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, its mandate will expire at the general annual meeting in the year 2012

For: 42,611,801

Against: 0

Abstention: 0

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Capellen, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ORCO GERMANY S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102254, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1056 du 21 octobre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, agissant en remplacement dudit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 30 novembre 2009.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Françoise de JONGH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente a désigné comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur David BENHAMOU, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 juillet 2011 (numéro 1465) et du 14 juillet 2011 (numéro 1563), et

- dans le journal luxembourgeois "Tageblatt" du 5 juillet 2011 (numéro 154) et du 14 juillet 2011 (numéro 162).

II.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 48.771.333 actions émises, représentant l'intégralité du capital social émis, 42.611.801 actions sont dûment représentées à la présente assemblée, représentant plus de 50% du capital social émis de sorte que l'assemblée est valablement constituée, que le quorum de présence requis est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration."

2. Décision de révoquer, sans délai, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, comme réviseur d'entreprises) de la Société;

3. En vert du point précédent de l'ordre du jour, décision de nommer, sans délai, Deloitte comme réviseur d'entreprises de la Société, en cas de révocation de PricewaterhouseCoopers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration."

Pour: 42.611.801

Contre: 0

Abstentions: 0

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer, sans délai, "PricewaterhouseCoopers", ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, comme réviseur d'entreprises) de la Société.

Pour: 42.611.801

Contre: 0

Abstentions: 0

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, sans délai, "DELOITTE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67895, comme nouveau réviseur d'entreprises de la Société, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour: 42.611.801

Contre: 0

Abstentions: 0

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Capellen, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, F. de JONGH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/33914. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115438/171.

(110132654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Partimmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115455/9.

(110131944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Pat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet immédiat du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115456/12.

(110132211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Paul Hans Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.484.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011115457/10.

(110132448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Proconcept Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.540.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. August 2011.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2011115477/14.

(110132061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.319.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thermo Fisher Scientific GmbH, a private limited liability company organized under the laws of Germany, with registered office at Im Steingrund 46, D-63303 Dreieich, Germany, registered with the Offenbach HRB under registration number 42691, duly represented by Mrs. Julica ORTLINGHAUS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid Thermo Fisher Scientific GmbH, is the sole member of the private limited liability company Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under B 158319, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 763, dated April 19, 2011 and modified by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 794, dated April 22, 2011 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by EUR 100.- (one hundred Euros) to bring it from its present amount of EUR 1,568,935,500.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand five hundred Euros) represented by 6,973,716 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and sixteen) ordinary corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each (the "Ordinary Units") and 55,783,704 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four) preference corporate units (the "Preference Units") with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), to an amount of 1,568,935,600.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand six hundred Euros) represented by 6,973,720 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and twenty) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,704 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros).

Second resolution

The sole member resolves to issue 4 (four) new Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) having the same rights and obligations as the existing Ordinary Units.

The new Ordinary Units will be issued together with the payment of a total share premium of EUR 38,833,329.03 (thirty eight million eight hundred thirty three thousand three hundred twenty nine Euro three Cents).

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Julica ORTLINGHAUS, pre-named, and acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The appearing person refers to an assignment agreement dated July 6, 2011, duly signed by the company Thermo Fisher Scientific GmbH and the Company, whereby Thermo Fisher Scientific GmbH transferred a receivable held against Thermo Electron LED GmbH amounting to EUR 38,833,429.03 (thirty eight million eight hundred thirty three thousand four hundred twenty nine Euros tree Cents) (the "Receivable 1") to the Company.

This assignment agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person then produced a valuation letter issued by Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named (the "Valuation Letter"), the conclusion of which was as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 1 is at least equal to the number and value of 4 (four) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), together with a share premium of EUR 38,833,329.03 (thirty eight million eight hundred thirty three thousand three hundred twenty nine Euro three Cents);
- we have no further comments to make on the value of the Receivable 1."

A copy of the valuation letter, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the appearing party and by the notary, will remain attached to the present deed attached to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the said company Thermo Fisher Scientific GmbH for 4 (four) additional Ordinary Unit and to make payment in full for such new units together with the share premium by a contribution in kind consisting of the Receivable 1.

Third resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by EUR 100.- (one hundred Euros) to bring it from its present amount of EUR 1,568,935,600.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand six hundred Euros) represented by 6,973,720 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and twenty) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,704 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), to an amount of 1,568,935,700.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand seven hundred Euros) represented by 6,973,724 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and twenty four) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,704 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros).

Fourth resolution

The sole member resolves to issue 4 (four) new Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) having the same rights and obligations as the existing Ordinary Units.

The new Ordinary Units will be issued together with the payment of a total share premium of EUR 77,733,378.57 (seventy seven million seven hundred thirty three thousand three hundred seventy eight Euro fifty seven Cents).

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Julica ORTLINGHAUS, pre-named, and acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The appearing person refers to an assignment agreement dated July 6, 2011, duly signed by the company Thermo Fisher Scientific GmbH and the Company, whereby Thermo Fisher Scientific GmbH transferred a receivable held against Thermo Fisher Scientific (Bremen) GmbH amounting to EUR 77,733,478.57 (seventy seven million seven hundred thirty three thousand four hundred seventy eight Euros fifty seven Cents) (the "Receivable 2") to the Company.

This assignment agreement, after having been signed "*ne varietur*" by the proxy-holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person then produced the Valuation Letter issued by Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, the conclusion of which was as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 2 is at least equal to the number and value of 4 (four) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), together with a share premium of EUR 77,733,378.57 (seventy seven million seven hundred thirty three thousand three hundred seventy eight Euros fifty seven Cents);
- we have no further comments to make on the value of the Receivable 2."

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the said company Thermo Fisher Scientific GmbH for 4 (four) additional Ordinary Unit and to make payment in full for such new units together with the share premium by a contribution in kind consisting of the Receivable 2.

Fifth resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by EUR 100.- (one hundred Euros) to bring it from its present amount of EUR 1,568,935,700.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand seven hundred Euros) represented by 6,973,724 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and twenty four) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,704 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), to an amount of 1,568,935,800.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand eight hundred Euros) represented by 6,973,728 (six million nine hundred and seventy three thousand seven

hundred and twenty eight) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,708 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and eight) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros).

Sixth resolution

The sole member resolves to issue 4 (four) new Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) having the same rights and obligations as the existing Ordinary Units.

The new Ordinary Units will be issued together with the payment of a total share premium of EUR 984,873.20 (nine hundred eighty four thousand eight hundred seventy three Euros twenty Cents).

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Julica ORTLINGHAUS, pre-named, and acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The appearing person refers to an assignment agreement dated July 6, 2011, duly signed by the company Thermo Fisher Scientific GmbH and the Company, whereby Thermo Fisher Scientific GmbH transferred a receivable held against Thermo Electron (Karlsruhe) GmbH amounting to EUR 984,973.20 (nine hundred eighty four thousand nine hundred seventy three Euros twenty Cents) (the "Receivable 3") to the Company.

This assignment agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person then produced the Valuation Letter issued by Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, the conclusion of which was as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 3 is at least equal to the number and value of 4 (four) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), together with a share premium of EUR 984,873.20 (nine hundred eighty four thousand eight hundred seventy three Euros twenty Cents);

- we have no further comments to make on the value of the Receivable 3."

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the said company Thermo Fisher Scientific GmbH for 4 (four) additional Ordinary Unit and to make payment in full for such new units together with the share premium by a contribution in kind consisting of the Receivable 3.

Seventh resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by EUR 100.- (one hundred Euros) to bring it from its present amount of EUR 1,568,935,800.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand eight hundred Euros) represented by 6,973,728 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and twenty eight) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,704 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), to an amount of EUR 1,568,935,900.- (one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand nine hundred Euros) represented by 6,973,732 (six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and thirty two) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each and 55,783,708 (fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and eight) Preference Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros).

Eighth resolution

The sole member resolves to issue 4 (four) new Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) having the same rights and obligations as the existing Ordinary Units.

The new Ordinary Units will be issued together with the payment of a total share premium of EUR 7,627,515.34 (seven million six hundred twenty seven thousand five hundred fifteen Euros thirty four Cents).

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Julica ORTLINGHAUS, pre-named, and acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The appearing person refers to an assignment agreement dated July 6, 2011, duly signed by the company Thermo Fisher Scientific GmbH and the Company, whereby Thermo Fisher Scientific GmbH transferred a receivable held against Thermo Fisher Scientific Messtechnik GmbH amounting to EUR 7,627,615.34 (seven million six hundred twenty seven thousand six hundred fifteen Euros thirty four Cents) (the "Receivable 4") to the Company.

This assignment agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person then produced the Valuation Letter issued by Thermo Fisher Scientific GmbH, pre-named, the conclusion of which was as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 4 is at least equal to the number and value of 4 (four) Ordinary Units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros), together with a share premium of EUR 7,627,515.34 (seven million six hundred twenty seven thousand five hundred fifteen Euro thirty four Cents);

- we have no further comments to make on the value of the Receivable 4."

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the said company Thermo Fisher Scientific GmbH for 4 (four) additional Ordinary Unit and to make payment in full for such new units together with the share premium by a contribution in kind consisting of the Receivable 4.

Ninth resolution

The sole member resolves to amend the first clause of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first clause of article 5 of the articles of association of the company shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at one billion five hundred sixty eight million nine hundred thirty five thousand nine hundred Euros (EUR 1,568,935,900,-) represented by six million nine hundred and seventy three thousand seven hundred and thirty two (6,973,732) ordinary corporate units with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each (the "Ordinary Units") and fifty five million seven hundred and eighty three thousand seven hundred and four (55,783,704) preference corporate units (the "Preference Units" and together with the Ordinary Units, the "Corporate Units") with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each."

Tenth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any one manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand eight hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglisten, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Thermo Fisher Scientific GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social Im Steingrund 46, D-63303 Dreieich, Allemagne, et immatriculée au Offenbach HRB sous le numéro 42691,

dûment représentée par Maître Julica ORTLINGHAUS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société pré-qualifiée Thermo Fisher Scientific GmbH est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., ayant son siège social 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158319, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglisten, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°763 daté du 22 Avril 2011 et modifié par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglisten, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 794, daté du 22 avril 2011 (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de procéder à une augmentation de capital de EUR 100,- (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1,568,935,500,- (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente cinq mille cinq cents euros) représenté par 6,973,716 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent seize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Ordinaires) et 55,783,704 (cin-

quante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre) parts sociales préférentielles (les Parts Préférentielles) ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de 1,568,935,600 (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente cinq mille six cents euros) représenté par 6,973,720 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent vingt) Parts Ordinaires d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,704 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer 4 (quatre) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes.

Les nouvelles Parts Ordinaires seront émises concomitamment avec le versement d'une prime d'émission totale de EUR 38,833,329.03 (trente huit millions huit cent trente trois mille trois cent vingt-neuf euros et trois centimes).

Souscription et Paiement

Ensuite intervient Maître Julia ORTINGHAUS, susnommée, agissant en sa qualité d'avocat de fait dûment nommée de la société Thermo Fisher Scientific GmbH, susnommée, en vertu de la procuration mentionnée plus haut.

La partie comparante se réfère à un accord de transfert en date du 6 Juillet 2011, valablement signé par la société Thermo Fisher Scientific GmbH et par la Société, par lequel Thermo Fisher Scientific GmbH transférait un droit à recevoir détenu contre Thermo Electron LED GmbH se montant à la somme de EUR 38,833,429.03 (trente huit millions huit cent trente trois mille quatre cent vingt-neuf euros et trois centimes) (le «Créance 1») à la Société.

Cet accord de transfert, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et par le notaire, restera annexé au présent acte, pour être soumis ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante produit ensuite la lettre d'évaluation émise par Thermo Fisher Scientific GmbH, pré-nommée, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 1 is at least equal to the number and value of 4 (four) new Ordinary Units with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of EUR 38,833,329.03 (thirty eight million eight hundred thirty three thousand three hundred twenty nine Euro three cents);

- we have no further comments to make on the value of the Receivable 1."

Une copie de la lettre d'évaluation après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la dite société Thermo Fisher Scientific GmbH pour quatre (4) Parts ordinaires supplémentaires et faire le paiement en total pour ces nouvelles parts concomitamment avec la prime d'émission par une contribution en nature consistant en ladite Créance 1.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de procéder à une augmentation de capital de EUR 100,- (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1,568,935,600,- (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente cinq mille six cents euros) représenté par 6,973,720 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent vingt) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,704 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre) Parts Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de 1,568,935,700 (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente cinq mille sept cent euros) représenté par 6,973,724 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent vingt-quatre) Parts Ordinaires d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,704 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de créer 4 (quatre) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes.

Les nouvelles Parts Ordinaires seront émises concomitamment avec le versement d'une prime d'émission totale de EUR 77,733,378.57 (soixante-dix sept millions sept cent trente trois mille trois cent soixante-dix huit euros et cinquante sept centimes).

Souscription et Paiement

Ensuite intervient Maître Julia ORTINGHAUS, susnommée, agissant en sa qualité d'avocat de fait dûment nommée de la société Thermo Fisher Scientific GmbH, susnommée, en vertu de la procuration mentionnée plus haut.

La partie comparante se réfère à un accord de transfert en date du 6 Juillet 2011, valablement signé par la société Thermo Fisher Scientific GmbH et par la Société, par lequel Thermo Fisher Scientific GmbH transférait un droit à recevoir détenu contre Thermo Fisher Scientific (Bremen) GmbH se montant à la somme de EUR 77,733,478.57 (soixante-dix

sept millions sept cent trente trois mille quatre cent soixante-dix huit euros et cinquante sept centimes) (le «Créance 2») à la Société.

Cet accord de transfert, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et par le notaire, restera annexé au présent acte, pour être soumis ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante produit ensuite la lettre d'évaluation émise par Thermo Fisher Scientific GmbH, pré-nommée, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 2 is at least equal to the number and value of 4 (four) new Ordinary Units with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, together with a share premium of EUR 77,733,378.57 (seventy seven million seven hundred thirty three thousand three hundred seventy eight euros seven cents);

- we have no further comments to make on the value of the Receivable 2."

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la dite société Thermo Fisher Scientific GmbH pour quatre (4) Parts ordinaires supplémentaires et faire le paiement en total pour ces nouvelles parts concomitamment avec la prime d'émission par une contribution en nature consistant en ladite Créance 2.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de procéder à une augmentation de capital de EUR 100,- (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1,568,935,700,- (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente cinq mille sept cents euros) représenté par 6,973,724 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent vingt-quatre) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,704 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre) Parts Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de EUR 1,568,935,800 (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente-cinq mille huit cents euros) représenté par 6,973,728 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent vingt-huit) Parts Ordinaires d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,708 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent huit) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Sixième résolution

L'associé unique décide de créer 4 (quatre) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes.

Les nouvelles Parts Ordinaires seront émises concomitamment avec le versement d'une prime d'émission totale de EUR 984,873.20 (neuf cent quatre-vingt quatre mille huit cent soixante-treize euros et vingt centimes).

Souscription et Paiement

Ensuite intervient Maître Julia ORTLINGHAUS, susnommée, agissant en sa qualité d'avocat de fait dûment nommée de la société Thermo Fisher Scientific GmbH, susnommée, en vertu de la procuration mentionnée plus haut.

La partie comparante se réfère à un accord de transfert en date du 6 Juillet 2011, valablement signé par la société Thermo Fisher Scientific GmbH et par la Société, par lequel Thermo Fisher Scientific GmbH transférait un droit à recevoir détenu contre Thermo Electron (Karlsruhe) GmbH se montant à la somme de EUR 984,973.20 (neuf cent quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-treize euros et vingt centimes) (le «Créance 3») à la Société.

Cet accord de transfert, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et par le notaire, restera annexé au présent acte, pour être soumis ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante produit ensuite la lettre d'évaluation émise par Thermo Fisher Scientific GmbH, pré-nommée, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 3 is at least equal to the number and value of 4 (four) new Ordinary Units with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-), together with a share premium of EUR 984,873.20 (nine hundred eighty four thousand eight hundred seventy three euros twenty cents);

- we have no further comments to make on the value of the Receivable 3."

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la dite société Thermo Fisher Scientific GmbH quatre (4) Parts ordinaires supplémentaires et faire le paiement en total pour ces nouvelles parts concomitamment avec la prime d'émission par une contribution en nature consistant en ladite Créance 3.

Septième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital de EUR 100,- (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1,568,935,800,- (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente-cinq mille huit cents euros) représenté par 6,973,728 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent vingt-huit) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,704 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre) Parts Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de 1,568,935,900 (un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente-cinq mille neuf

cents euros) représenté par 6,973,732 (six millions neuf cent soixante-treize mille sept cent trente deux) Parts Ordinaires d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 55,783,708 (cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent huit) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Huitième résolution

L'associé unique décide de créer 4 (quatre) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Ordinaires existantes.

Les nouvelles Parts Ordinaires seront émises concomitamment avec le versement d'une prime d'émission totale de EUR 7,627,515.34 (sept milliards six cent vingt-sept mille cinq cent quinze euros trente quatre centimes).

Souscription et Paiement

Ensuite intervient Maître Julia ORTLINGHAUS, susnommée, agissant en sa qualité d'avocat de fait dûment nommée de la société Thermo Fisher Scientific GmbH, susnommée, en vertu de la procuration mentionnée plus haut.

La partie comparante se réfère à un accord de transfert en date du 6 Juillet 2011, valablement signé par la société Thermo Fisher Scientific GmbH et par la Société, par lequel Thermo Fisher Scientific GmbH transférait un droit à recevoir détenu contre Thermo Fisher Scientific Messtechnik GmbH se montant à la somme de EUR 7,627,615.34 (sept milliards six cent vingt-sept mille six cent quinze euros trente quatre centimes) (le «Créance 4») à la Société.

Cet accord de transfert, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire représentant la partie comparante et par le notaire, restera annexé au présent acte, pour être soumis ensemble avec ce dernier aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante produit ensuite la lettre d'évaluation émise par Thermo Fisher Scientific GmbH, pré-nommée, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable 4 is at least equal to the number and value of 4 (four) new Ordinary Units with a par value of twenty five Euros (EUR 25,-) each, together with a share premium of EUR 7,627,515.34 (seven million six hundred twenty seven thousand five hundred fifteen euro thirty four cents);

- we have no further comments to make on the value of the Receivable 4."

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la dite société Thermo Fisher Scientific GmbH quatre (4) Parts ordinaires supplémentaires et faire le paiement en total pour ces nouvelles parts concomitamment avec la prime d'émission par une contribution en nature consistant en ladite Créance 4.

Neuvième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier la première clause de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital découlant des résolutions qui précèdent.

En conséquence, la première clause de l'article 5 des statuts de la Société doit désormais être lue comme suit:

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un milliard cinq cent soixante huit millions neuf cent trente cinq mille neuf cents euros (EUR 1,568,935,900,-) représenté par six millions neuf cent 'soixante-treize mille sept cent trente- deux (6,973,732) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Ordinaires) et cinquante cinq millions sept cent quatre-vingt trois mille sept cent quatre (55,783,704) parts sociales préférentielles (les «Parts Préférentielles») et ensemble avec les Parts Ordinaires, les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dixième résolution

Les associés décident d'accorder l'autorisation à (i) tout gérant de la Société ou (ii) tout juriste de l'étude Wildgen, Partners in Law, d'effectuer toutes démarches nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, elle a signé ensemble avec nous, notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Julica ORTLINGHAUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011 Relation GRE/2011/2599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011111156/379.

(110126978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Personem (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115460/10.

(110132610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115462/9.

(110132191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.788,06.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 2 août 2011

En date du 2 août 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Paul GOODRIDGE, né le 7 mars 1965 à Londres, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 16, Woollards Lane, CB22 5LZ Great Shelford Cambridge, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Bill THOMAS, né le 4 novembre 1959 à Colne Lancashire, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: Hopton Hall, DE4 4DF Hopton, Derbyshire, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Paul WALKER, né le 17 mai 1957 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 5, Elmfield Park Gosforth, NE3 4UX Newcastle upon Tyne, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Walter SCOTT, gérant de classe A
- Monsieur Jeffrey HORING, gérant de classe A
- Monsieur Mark LESSING, gérant de classe A
- Monsieur Bob GOODMAN, gérant de classe A
- Monsieur Holger FELGNER, gérant de classe A
- Monsieur Mike TRIPLETT, gérant de classe A
- Monsieur Alexander CRISSES, gérant de classe A
- Monsieur Paul GOODRIDGE, gérant de classe A
- Monsieur Bill THOMAS, gérant de classe A
- Monsieur Paul WALKER, gérant de classe A
- Monsieur Bruno BAGNOULS, gérant de classe B
- Madame Laurence GOBLET, gérant de classe B

Luxembourg, le 11 août 2011.

GFI Software S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011117118/35.

(110134246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

PGF II (Temple) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 82.104,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115464/10.

(110132167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115466/10.

(110132069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115467/9.

(110132070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 851, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund (in liquidation), a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr Raphaël Poncelet, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 18, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LaSalle UK Property Company S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company ("société à responsabilité limitée") with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 818, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1124 on 29 October 2003, which has been amended for the last

time by a deed of the undersigned notary of 7 September 2009, published in the Mémorial, number 2089 of 23rd October 2009,

has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder approves that the Company repurchases all the shares of Class D, i.e. the three thousand five hundred (3,500) shares of class D having a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of seventy thousand Pounds (GBP 70,000.-), in order to bring it from its current amount of two hundred and forty-nine thousand seven hundred and forty Pounds (GBP 249,740.-), down to one hundred and seventy-nine thousand seven hundred and forty Pounds (GBP 179,740.-), through the cancellation of three thousand five hundred (3,500) shares of class D having a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, which have all been previously acquired by the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and seventy-nine thousand seven hundred and forty Pounds (GBP 179,740.-) represented by eight thousand nine hundred and eighty-seven (8,987) shares of a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:

- Five hundred and one (501) shares of Class A. The shares of Class A do not have any exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of a property;

- Two thousand one hundred and twenty (2,120) shares of Class C. The shares of Class C have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 14/26 Broadway, Crawley in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- One thousand four hundred and fifty (1,450) shares of Class F. The shares of Class F have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 69/73 Queensway, Stevenage in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- One thousand four hundred and thirty-five (1,435) shares of Class H. The shares of Class H have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 62, Bridge Street, Peterborough in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- Three thousand four hundred and eighty-one (3,481) shares of Class I. The shares of Class I have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at 64-68 Bridge Street, Peterborough in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 851, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund (en liquidation), un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2011.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée en sa qualité d'associée unique ("Associée Unique") de LaSalle UK Property Company S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 818, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial"), numéro 1124, du 29 octobre 2003, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2009 publié au Mémorial, numéro 2089 du 23 octobre 2009.

a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique approuve le rachat par la Société de toutes les parts sociales de catégorie D, c'est-à-dire trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille Livres Sterling (GBP 70.000,-), pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-neuf mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 249.740,-), à un montant de cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 179.740,-), par l'annulation de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, lesquelles ont toutes été acquises préalablement par la Société.

Troisième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 179.740,-), représenté par huit mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.987) parts sociales d'une valeur de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:

- Cinq cent et une (501) parts de la catégorie A. Les parts de la catégorie A n'ont aucun droit exclusif d'obtenir tout du produit net de cession d'une propriété;
- Deux mille cent vingt (2.120) parts de la catégorie C. Les parts de la catégorie C ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 14/26 Broadway, Crawley conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Mille quatre cent cinquante (1.450) parts de la catégorie F. Les parts de la catégorie F ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 69/73 Queensway, Stevenage conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Mille quatre cent trente-cinq (1.435) parts de la catégorie H. Les parts de la catégorie H ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 62 Bridge Street, Peterborough conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit;
- Trois mille quatre cent quatre-vingt-une (3.481) parts de la catégorie I. Les parts de la catégorie I ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à 64-68 Bridge Street, Peterborough conformément aux dispositions de l'article 7 qui suit."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24604. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011115977/133.

(110133325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

LSF REIT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 937.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.869.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notarial clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 4 August 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF REIT Holdings S.à r.l. (formerly named LSREF Lux Investments IX S.à r.l.) (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.869, incorporated under the pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1837 of 23 September 2009, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 971,000 (nine hundred seventy-one thousand euro) by an amount of EUR 33,750 (thirty-three thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 937,250 (nine hundred thirty-seven thousand two hundred fifty euro) via the cancellation of 270 (two hundred seventy) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 971,000 (nine hundred seventy-one thousand euro), represented by 7,768 (seven thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 33,750 (thirty-three thousand seven hundred fifty euro)

to an amount of EUR 937,250 (nine hundred thirty-seven thousand two hundred fifty euro), represented by 7,498 (seven thousand four hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of cancellation of 270 (two hundred seventy) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 33,750 (thirty-three thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 7,498 (seven thousand four hundred ninety-eight) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first and the second resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 937,250 (nine hundred thirty-seven thousand two hundred fifty euro), represented by 7,498 (seven thousand four hundred ninety-eight) ordinary shares ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 août 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF REIT Holdings S.à r.l. (précédemment dénommée LSREF Lux Investments IX S.à r.l.) (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.869, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1837 du 23 septembre 2009, modifié en dernière reprise selon acte de Maître Martine Schaeffer du 4 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 33.750 (trente-trois mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 971.000 (neuf cent soixante et onze mille euros) à un montant de EUR 937.250 (neuf cent trente-sept mille deux cent cinquante euros) par voie d'annulation de 270 (deux cent soixante-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 33.750 (trente-trois mille sept cent cinquante euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 971.000 (neuf cent soixante et onze mille euros), représenté par 7.768 (sept mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 937.250 (neuf cent trente-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 7.498 (sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 270 (deux cent soixante-dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 33.750 (trente-trois mille sept cent cinquante euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 7.498 (sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 937.250 (neuf cent trente-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 7.498 (sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36066. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011115993/137.

(110133065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

PIVERT S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.174.

Par la présente, la société Fiduc-Concept Sarl dénonce avec effet au 09/08/2011 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société PIVERT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 24.174.

Pour Fiduc-Concept Sarl

Référence de publication: 2011115470/10.

(110131991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

E.I.A.I. S.A., Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.246.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social Le 05 Avril 2011 à 16 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27/04/1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange (Luxembourg), 36 Domaine Op Hals.

- Madame Corinne MARQUILIE, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange (Luxembourg), 36 Domaine Op Hals.

- Madame Jennifer GYSS, comptable, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant à F-57855 Saint Privat la Montagne (France), 7 Rue Saint Jacques.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés n° B66562.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe CHANTEREAU, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l' Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011118030/26.

(110134248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Puzzle Niche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PUZZLE NICHE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115480/13.

(110132218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Antares E S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.545.

STATUTS

L'an deux mil onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ANTARES E GESTION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, en sa qualité de mandataire dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2011;

2. Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, dirigeant de société, né le 5 mai 1935 à F-59163 Condé sur Escaut (France), de nationalité française, demeurant au 170, avenue Gairaut à F-06100 Nice (France).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils arrêtent les statuts comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-après) et les Actionnaires Commanditaires (tel que définis ci-après) (l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires ensemble sont désignés comme les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination de ANTARES E S.C.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Gérant (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Gérant, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et plus particulièrement, sans être exhaustif, la détention d'une participation dans la société de droit français GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S.

3.2 La Société peut également faire toutes opérations financières et/ou assistance administrative au bénéfice de ses filiales et/ou de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient directement ou indirectement dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

3.3 La Société peut d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement du Gérant, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 La Société a un capital social de quarante millions deux cents euros (EUR 40.000.200) intégralement libéré et réparti en:

(i) quatre cent mille une (400.001) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées et détenues par les actionnaires commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société (les Actionnaires Commanditaires); et

(ii) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement libérée et détenue par l'actionnaire commandité, qui est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société (l'Actionnaire Commandité).

5.2 Les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité et toutes autres actions qui pourraient être émises par la Société périodiquement en application de ces Statuts sont désignées les Actions.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale (tel que défini ci-après) adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Un registre des Actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.3 Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4 Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Transfert d'Actions - Agrément.

7.1 L'expression transfert d'Actions est ici définie comme étant toute vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Actions est transférée d'un Actionnaire en nom à une autre personne (le Transfert).

7.2 Tout Transfert d'Action Ordinaire est soumis au consentement préalable du Gérant.

7.3 Le Transfert d'Actions Ordinaires se fera par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet et en accord avec les dispositions relatives au transfert de créances telles que prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Tout document de Transfert montrant le consentement du cédant et du cessionnaire d'une manière jugée satisfaisante par le Gérant pourra être exigé en tant que preuve du Transfert. Le Gérant peut refuser, à sa seule discrétion, d'inscrire dans le Registre des Associés un Transfert qui ne serait pas conformes aux dispositions des Statuts.

7.4 Les Transferts d'Actions Ordinaires sont soumis, outre à l'accord du Gérant, aux règles suivantes:

7.4.1 Tout Transfert aux termes d'un contrat de souscription ou de tout Pacte d'Actionnaires est soumis à la condition que le bénéficiaire du Transfert accepte par écrit, sans aucune réserve, préalablement au Transfert, toutes les obligations prises par l'Actionnaire transférant les Actions Ordinaires, notamment celles qui seraient prises aux termes d'un contrat de souscription. En cas de Transfert d'une partie seulement des Actions Ordinaires, l'engagement pris par le bénéficiaire du Transfert devra être, a minima, proportionnel au nombre d'Actions Ordinaires transférées.

7.4.2 La demande d'agrément doit être notifiée, par l'Actionnaire souhaitant procéder au Transfert, au Gérant par tout moyen écrit permettant de justifier sa réception, notamment, lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie, courrier électronique ou lettre remise en mains propres contre récépissé. Elle comprend une copie de l'offre d'acquisition faite de bonne foi par le tiers acquéreur et indique le nombre d'Actions Ordinaires dont le Transfert est envisagé, le prix de Transfert et autres termes de l'offre faite par le tiers acquéreur, les relations directes ou indirectes, financières ou autres, qu'entretiennent l'Actionnaire procédant au Transfert et le tiers acquéreur, l'identité du bénéficiaire du Transfert, s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes: dénomination sociale, forme sociale, siège social, numéro d'immatriculation ou d'identification au registre pertinent selon le droit qui lui est applicable, identité des dirigeants, identité de la ou des personne(s) ultimes contrôlant directement ou indirectement le tiers acquéreur, le montant et la répartition du capital.

7.4.3 L'agrément par le Gérant résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande par le Gérant. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne doivent pas être motivées.

En cas d'agrément, le Transfert projeté est réalisé par l'Actionnaire souhaitant procéder au Transfert aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le Transfert des Actions Ordinaires au profit du bénéficiaire agréé doit être réalisé dans les quinze (15) jours de la notification de la décision d'agrément; à défaut de réalisation du Transfert des Actions Ordinaires dans ce délai, l'agrément sera caduc. Par exception, en cas d'agrément consenti à une promesse de cession ou d'achat d'Actions Ordinaires, la cession devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la levée de l'option par le bénéficiaire, faute de quoi l'agrément sera caduc.

7.4.4 En cas de refus d'agrément, le Gérant est tenu, dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les Actions Ordinaires soit par un autre Actionnaire, soit par un tiers préalablement agréé soit par la Société elle-même conformément à la procédure de rachat prévue par la Loi. Le prix et conditions d'achat des Actions Ordinaires, objet du Transfert, sont fixés d'un commun accord entre les parties, étant entendu que le prix des Actions Ordinaires et les conditions d'achat devront être au moins équivalents à ceux proposés de bonne foi à l'Actionnaire transférant par le cessionnaire initial. L'Actionnaire ayant sollicité l'agrément de Transfert est alors tenu de céder les Actions objet du Transfert au candidat cessionnaire proposé par le Gérant.

7.4.5 Passé le délai de trois (3) mois et si le Gérant n'a pas proposé de candidat acquéreur à des prix et conditions équivalentes, le Gérant sera dans l'obligation de donner son agrément et ce pour autant que le cessionnaire remplisse les conditions édictées par les Statuts et se conforme aux lois et réglementations luxembourgeoises applicables.

7.5 Tout Transfert d'Action Ordinaire effectué en violation du présent article est nul.

II. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par ANTARES E GESTION S.à.r.l. en sa qualité d'Associé Commandité et de gérant (le Gérant).

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires seront de la compétence du Gérant qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par le Gérant.

8.4 Le Gérant est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.3. et 8.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, le Gérant et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3. et 8.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

9.2 L'Actionnaire Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

9.3 Les Actionnaires Commanditaires ne s'engagent en principe que jusqu'à concurrence de leur mise. L'Actionnaire Commanditaire ne peut accomplir d'actes d'administration ou de disposition, s'il venait à le faire il serait seul responsable des actes vis-à-vis de la Société, comme des tiers. L'Actionnaire Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

10.2 L'Assemblée Générale valablement constituée a, sauf pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts au Gérant, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir et ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

10.3 Une Assemblée Générale valablement constituée n'aura le pouvoir ni d'accomplir ou de ratifier des actes engageant la Société vis-à-vis des tiers ni d'amender les présents Statuts sans l'accord du Gérant.

10.4 Les résolutions des Actionnaires sont prises à l'Assemblée Générale.

10.5 Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque Action donne droit à un vote.

Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des Assemblées Générales sauf stipulations contraires par les Statuts. Au moins huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, chaque Actionnaire sera informé, par le Gérant, de l'heure, de la date, place et agenda de l'Assemblée Générale.

11.2 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

11.3 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un actionnaire) par écrit, soit en original, soit par facsimile ou courrier électronique.

11.4 Chaque Actionnaire peut également participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.5 Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 11.3, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.6 Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des

annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées et l'accord du Gérant.

11.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations (si applicable).

V. Conseil de surveillance

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six (6) ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire, tels que prévus par la Loi. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les questions que le Gérant déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives du Gérant qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépasseraient les pouvoirs du Gérant.

12.4 Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Gérant ou par l'un de ses membres. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.5 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.6 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.7 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.8 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérant et Commissaires de la Société.

13.3 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.4 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le Gérant considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article cinq (5) des Statuts.

14.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Gérant conformément à la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Gérant.

14.4 Le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VIII. Disposition générale

Art. 16. Pacte d'Actionnaires.

16.1 Là où un éventuel pacte d'actionnaires (le Pacte d'Actionnaires) contreviendrait aux présents Statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogés en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront en tout état de cause entre les Actionnaires.

16.2 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les Statuts, le terme Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les Actionnaires et la Société ayant trait, entre autres, aux Actions, à la Société, ses actifs et aux questions connexes.

Art. 17. Loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire à l'entièreté du capital social de la Société, et libéré comme suit:

Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, déclare souscrire à quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature, tel que décrit comme suit:

Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, prénommé, déclare faire apport à la Société de soixante-cinq mille (65.000) actions émises (les Actions Apportées) par la société GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S. (en abrégé GSF), une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 49, rue de Trévis à F-75009 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 775.675.291 et dotée d'un capital souscrit de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000), divisé en deux cent onze mille huit cent vingt-deux (211.822) actions sans désignation de valeur nominal (l'Apport en Nature).

Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, prénommé certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

- l'Apport en Nature est fait sur la base d'une déclaration d'apport datée du 8 juillet 2011, qui restera annexé au présent acte, dans lequel Monsieur Jean-Louis NOISIEZ a conclu d'apporter les Actions Apportées;

- il est propriétaire de toutes les Actions Apportées;

- toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux Actions Apportées par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

- il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

- les Actions Apportées, sont, à sa meilleure connaissance, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

- le transfert des actions dans GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Une copie du registre des actionnaires confirmant que Monsieur Jean-Louis NOISIEZ est bien inscrit comme actionnaire de ladite société et que les Actions Apportées sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, l'Associé, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport de réviseur délivré par Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 8 juillet 2011, et qui conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de 40.000.000 EUR de l'apport des 65.000 actions de GROUPE SERVICES France S.A.S. qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 400.000 actions d'une valeur nominale de 100 EUR chacune de ANTARES E S.C.A. à émettre en contrepartie.."

Cet apport en nature est évalué à quarante-trois millions huit cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-et-un centimes d'euro (EUR 43.828.699,21).

Un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) est affecté au capital social de la Société, et le surplus, à savoir trois millions huit cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-et-un centimes d'euro (EUR 3.828.699,21) est versé à titre de soulte à un compte prime d'émission.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

En contrepartie de cet apport, quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires ont été immédiatement et intégralement libérées.

ANTARES E GESTION S.à r.l. déclare souscrire à:

- une (1) Action Ordinaire, et
- une (1) Action de Commandité, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et les libérer entièrement en numéraire de sorte que la somme de deux cents euros (EUR 200) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Décision des actionnaires

Et aussitôt, les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme membre du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

(i) Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né le 11 mai 1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,;

(ii) Madame Saliha BOULAHAI, employée privée, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

(iii) Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

3. La Société reprend, en conformité avec l'article 12 bis de la Loi, les engagements pris par et/ou en nom et pour compte de la Société en formation et ce pendant la période de deux mois avant sa constitution.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. NOISIEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31431. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109858/361.

(110125662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Bruin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.928.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Messieurs Mark PEARSON et Andrew WALKER, gérants A de la Société, et ce avec effet rétroactif au 20 juin 2011:

43-45 Portman Square

W1H 6HN London

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011115613/17.

(110131644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

PN LUX Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 97.021.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant à 50 B/22, rue du Long Thier à B-4500 HUY, porte à la connaissance des actionnaires et du conseil d'administration de la société PN LUX SOPARFI, dont le siège est établi à 3, Op d'Schmëtt 9964 Huldange (R.C.S.: B 97.021), que je démissionne du poste de commissaire en date du 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011115473/10.

(110132520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Portman Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.103.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011115474/12.

(110132658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Prism Research and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 21, Cité Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 81.595.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011115475/10.

(110132500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Worldwide Lotus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 150.400.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 236 du 3 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 150400.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 août 2011,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2011, relation: EAC/2011/11074,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Esch-sur-Alzette, le 16 août 2011.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2011116709/22.

(110133598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Propintell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 101.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115479/10.

(110132221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 134.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2011.

Référence de publication: 2011115481/10.

(110132659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Retail Finbak Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.228.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 août 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

RETAIL FINBAK PROJECT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011115497/14.

(110132215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Matrix Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9125 Schieren, 119, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.704.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19/08/2011.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Dierkirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011120741/17.

(110136407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Tuxon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.594.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2011, les mandats des Administrateurs M. Guy KETTMANN, M. Olivier LECLIPTEUR et Mme. Marie BOURLOND ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 17 AOÛT 2011.

Pour: TUXON PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011118606/17.

(110135271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2011, les mandats des Administrateurs M. Guy KETTMANN, M. Olivier LECLIPTEUR et Mme. Marie BOURLOND ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 17 AOÛT 2011.

Pour: ROM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011118594/17.

(110135165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.
